

## LE SÉMINAIRE DE FORMATION SERA ANIMÉ PAR DES EXPERTS :



**Pascal LUQUET**

est Avocat fiscaliste inscrit au Barreau des Hauts-de-Seine et diplômé de l'Université Panthéon-Sorbonne. Pascal est Avocat Associé au sein de Mazars Société d'Avocats. Spécialisé en fiscalité internationale et en prix de transfert, il conseille depuis plus de 25 ans des entreprises françaises et internationales de toutes tailles dans tous les secteurs de l'industrie, des services et de la banque/assurance. Il est particulièrement expert dans la gestion des relations avec les administrations fiscales à l'occasion de contrôles fiscaux, procédures amiables et d'accords préalable sur les prix de transfert.



**Cheikhou Oumar SECK**

est juriste et fiscaliste, expert-comptable diplômé de l'Etat français, Cheikhou est Associé au sein de Mazars. Au cours de ses 15 années d'expérience professionnelle à Mazars au Sénégal dans les métiers du conseil juridique et fiscal, de l'audit, Cheikhou Oumar a eu à réaliser d'importantes missions juridiques et fiscales pour le compte de clients importants. Il a eu à réaliser plusieurs missions relatives à la mise en place de documentation prix de transfert et a assisté plusieurs clients dans le cadre de contrôles fiscaux portant sur les prix de transfert.



**Mickaël DUQUENNE**

est Manager au sein de Mazars Société d'Avocats, diplômé de l'Université du Littoral Côte d'Opale ainsi que de l'École Supérieure de Commerce de Lille. Spécialisé en prix de transfert depuis le début de sa carrière, il assiste les clients français et internationaux du cabinet sur tout type de projet allant du planning au contrôle fiscal en passant par la compliance. Fort d'une expérience de 7 ans acquise à la fois en entreprise et en cabinet, Mickaël dispose d'une solide expertise en matière d'analyse économique et valorisation «fiscales».

### PRÉSENTATION DU CABINET MAZARS

Mazars est une organisation internationale, intégrée et indépendante, spécialisée dans l'audit, le conseil ainsi que les services comptables, fiscaux et juridiques. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, Mazars est présent dans les 79 pays qui forment son partnership international intégré. Mazars fédère les expertises de 18,000 femmes et hommes. Fort de ses 950 associés, Mazars assiste ses clients dans toutes les étapes de leur développement : de la PME aux grands groupes internationaux en passant par les entreprises intermédiaires, les start-ups et les organismes publics.

Mazars au Sénégal  
14, Boulevard Djily MBAYE – Immeuble Pinet Laprade Sénégal - Tel.: +221 33 849 19 49 - Fax: +221 33 849 69 37  
Contact: oseek@mazars.sn / asy@mazars.sn



Du 23 au 24 Novembre 2017 à l'hôtel Pullman

## Le Cabinet Mazars

est heureux de vous inviter  
à son séminaire de formation sur :

## Les Prix de Transfert

Dans un contexte de globalisation des économies où les échanges intragroupe représentent une part significative du commerce mondial, les prix de transfert sont devenus un enjeu majeur pour les administrations fiscales qui y voient une niche pour les recettes fiscales de l'État.

Le Sénégal a entrepris plusieurs réformes dans le sens d'asseoir un régime de contrôle des flux internationaux et a procédé au renforcement des capacités de ses agents et à la signature le 07 juin dernier de la convention multilatérale de l'OCDE. Malgré ce contexte particulier, force est de constater qu'il existe en pratique des insuffisances majeures dans la maîtrise des prix de transfert et l'élaboration de la documentation.

Afin de pallier ces insuffisances, Mazars Sénégal vous propose un séminaire résidentiel de haute qualité portant sur les prix de transfert et leurs enjeux.

L'objectif de cette formation est de vous permettre de vous familiariser avec la réglementation et d'appréhender les techniques de mise en place de la documentation en matière de prix de transfert.

**PLAN DU SEMINAIRE DE FORMATION SUR LES PRIX DE TRANSFERT**  
**Département Tax & Law - Mazars Sénégal**  
**du 23 au 24 novembre 2017**

**JEUDI 23 NOVEMBRE**

De 09 h à 13h

**Thème 1 : Le cadre légal**

- La définition
- Les enjeux
- Le champ d'application
- La notion de dépendance

14h 30 à 18h

**Thème 2 : Les fondamentaux**

- Le principe de pleine concurrence
- Les méthodes OCDE et non OCDE
- L'analyse fonctionnelle
- L'analyse économique

**VENDREDI 24 NOVEMBRE**

De 09 h à 13h

**Thème 1 : L'obligation documentaire**

- Le champ d'application
- Le contenu de la documentation
- Les étapes et démarche dans la réalisation de la documentation

De 14h 30 à 18h

**Thème 2 : Le contrôle des prix de transfert**

- La procédure de contrôle et les redressements «à la mode»
- Les Perspectives pour le futur : MLI (Multilatéral Instrument), BEPS et évolutions attendues au Sénégal par rapport à la réglementation européenne
- Les procédures internationales d'élimination ou de prévention de la double imposition

**Prix de la formation : 1 180 000 FCFA TTC**